Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260410-2026041026-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2026

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres qui ont assisté à la séance : 25

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SGRIST

Présents :
M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, M. Jonathan WEBER, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mme SYLVESTRE Marie-Antoinette, M. BARTH Jean-Paul, Mme BEZIER Anne, M. DEYBER Marc, Mme GUTHAPFEL Nadine, M. GOETTELMANN Michel, M. DREISZKER Manuel, Mme ABDELNEBI Linda, Mme CRISTIANI Manuela, Mme DUSSOURD Sabrina, M. JEUDY Raphaël, Mme HUART Justine, M. TORTOSA Antoine, M. BECK Laurent, Mme DEMAY Sandrine, Mme SADOWNICZYK Bénédicte, M. SCHMITT Damien, Conseillers municipaux

Absences excusées :
Mme CARL-DORIDANT Anne-Catherine donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK
Mme MARTORANA Flavie

6. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif – Baux agricoles et viticoles – Sécurité

RAPPORTEUR : M. Christophe ELSAESSER

6.2. Garantie emprunt DOMIAL

DELIBERATION D20260408/26

Le Conseil Municipal,
Vu le rapport établi par M. le Maire,
La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du CGCT,
Vu l'article 2305 du Code Civil,
Vu le contrat de prêt n°182275 en annexe signé entre DOMIAL et la Caisse des Dépôts et Consignations,

DELIBERE

Article 1 :
L'assemblée délibérante de la Commune de Châtenois accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 8 171 820€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°182275 constitué de deux lignes de prêt.

Publié le : 13/04/2026 16:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/58513

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260410-2026041026-DE

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 8 171 820€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais s'opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :
Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 10 avril 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,

M. Jean-Paul BARTH
Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE CHATENOIS
Bas-Rhin

Publié le : 13/04/2026 16:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/58513